AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1096
FR0000064123-FS0595

21 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BACCARAT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juin 2018, le concert composé des sociétés SDL Investments I[1], BCAT Holdings, LLC[2] et CP Crystal Luxo[3] a déclaré avoir en baisse, le 20 juin 2018, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société BACCARAT et ne plus détenir de concert et individuellement aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BACCARAT hors marché[4].

[1] Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (sise 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) contrôlée indirectement par des fonds gérés par Starwood Capital Group Global LLC.
[2] Société *limited liability company* de droit de l'Etat du Delaware (sise Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) contrôlée indirectement par des fonds gérés par Starwood Capital Group Global LLC.
[3] Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (sise 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) contrôlée indirectement par la société CP Crystal Holdings, LP.
[4] Cf. notamment communiqué diffusé le 21 juin 2018 par la société BACCARAT.